

yA/jG/cP

## Délibération UPVD/Cac Plénier 2025/9-04 n°07 du 9 avril 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4 et L712-6-2 et R712-9 et suivants ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la décision n°2025-007 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux ;  
Vu la décision n°2025-008 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux ;  
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n° 01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;  
Vu la candidature en séance de M. Francis KAMOKOUE ;  
Considérant que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir et qu'en conséquence les conseillers sont unanimement favorables à une désignation sans vote secret par le collège électoral concerné,

Les membres du conseil académique relevant du collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires que celui des enseignants-chercheurs ont désigné :

➤ **Au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants :**

Un représentant des personnels titulaires de sexe masculin, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires que celui des enseignants-chercheurs :

Est désigné :

**M. Francis KAMOKOUE**

<b>Membres en exercice : 2</b>	<b>Pour : 2</b>
<b>Membres présents ou représentés : 2</b>	<b>Contre : 0</b>
<b>Membres n'ayant pas pris part au vote : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Suffrages valablement exprimés : 2</b>	

Fait à Perpignan, le 9 avril 2025

Le Président de l'Université,



Yvan AUGUET

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

**Université de Perpignan Via Domitia**

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19